

Légende

- Limite de zones
- U Zones Urbaines
- 1AU Zone d'urbanisation future à court ou moyen terme
- 2AU Zone d'urbanisation future à long terme
- A Zone agricole
- N Zone naturelle
- NJ Zone naturelle de jardin
- NI Zone naturelle de loisir
- Nh Zone naturelle pouvant permettre l'extension des constructions existantes dans des secteurs de taille et de capacité d'accueil limitées, à la condition qu'elles ne portent atteinte ni à la préservation des sols agricoles et forestiers, ni à la sauvegarde des sites, milieux naturels et paysages

- ✕ Bâtiments agricoles qui en raison de son intérêt architectural ou patrimonial, peut faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que cette modification ne compromet pas l'exploitation agricole
- ⊗ Classement comme espaces boisés, des bois, forêts, parcs à conserver à protéger ou à créer (art. L.130-1)
- Petits patrimoines à protéger, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs culturels et historiques (Article L.123-1 alinéa 7)

- Les itinéraires de randonnée**
Plan départemental d'itinéraires de promenades et de randonnée de l'Aisne (P.D.I.P.R.).
Chemins retenus pour l'inscription au P.D.I.P.R.
- Les risques recensés**
1. Ruissellement/inondation/coulée de boue (Source IGN, BRGM, informations locales)
Présence d'un ruisseau d'écoulement pérenne
Présence d'un ruisseau d'écoulement non pérenne
Risque ruissellement – terrains potentiellement inondable (source locale informelle et plan topographique)
 2. Présence d'anciennes carrières de phosphates
 3. Risque d'éboulement non localisé précisément – indication approximative : après la dernière construction – route de Templeux (source locale)
 4. Présence d'une nappe d'argiles (source BRGM)

Les emplacements réservés

Numéro de réserve	Désignation de l'opération	Bénéficiaire	Surface approximative
1	Réserve d'eau et aménagement paysager	Commune	389 m ²
2	Réserve d'eau et aménagement paysager	Commune	742 m ²
3	Réserve d'eau et aménagement paysager	Commune	306 m ²
4	Création d'une voirie	Commune	534 m ²
5	Création d'une liaison douce	Commune	766 m ²
6	Bassin et aménagement paysager	Commune	1531 m ²

□ Bâtiment d'élevage
Données informatives et susceptibles d'évolution



DEPARTEMENT DE L' AISNE

COMMUNE D'HARGICOURT

**ELABORATION DU
PLAN LOCAL D'URBANISME
(P.L.U.)**

ARRIVÉ le 12 JUL. 2011

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

1. Plan de zonage 1 : 5 000ème

<p>Commune d'Hargicourt Place de la Mairie 02 420 Hargicourt Téléphone : 03-23-09-51-91 Téléfax : 03 23 09 58 03</p>	<p>Vu pour être annexé à la délibération d'arrêt de projet du Conseil Municipal en date du : Le Maire</p>	<p>Enquête publique : Date de début : Date de fin :</p>
<p>HarmoniePAU Bureau d'études en Urbanisme 20 rue Lehoucq 59 207 VILLERS GUISLAIN Tel. 03 27 74 93 18</p>	<p>Vu pour être annexé à l'arrêt de... Soumis à enquête publique le projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Le Maire</p>	<p>Vu pour être annexé à la délibération d'approbation du Plan local d'urbanisme en date du : 10/06/2011 Le Maire</p>